

PRET POUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL
AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET A LEURS GROUPEMENTS

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT
Taux révisable LA

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant total de 299 621 € (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent vingt et un euros) auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction de l'usine de potabilisation.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22

Vu la délégation rendue exécutoire du Comité Syndical

Accordée au Président en date du 30 août 2022

Le Président du SIE de Blainville Damelevières

DECIDE

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 299 621€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes

Ligne du Prêt : Aqua prêt

Montant : 299 621 euros

Durée de la phase de préfinancement : 36 mois

Durée d'amortissement : 40 ans

Dont différé d'amortissement : néant

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.4 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : néant

De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

A Damelevières, le 07 mars 2023

Le Président du SIE de Blainville Damelevières
Cachet de l'emprunteur

*Affiché depuis
le 08/03/2023*



REÇU EN PREFECTURE

le 22/03/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DC-054-245400664-20230307-07032023-00

Interne